

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Troisième session**  
**Genève, 15 – 19 avril 2013**

### **RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 en ce qui concerne le mandat du CWS et à soumettre régulièrement des rapports écrits sur les détails des activités menées en 2012 dans lesquels le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'efforceront "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). Une liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique ([www.wipo.int/tad](http://www.wipo.int/tad)).

2. Les normes de propriété industrielle étant appliquées dans divers systèmes et instruments, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes.

#### **ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

3. Ce programme (programme 15) a pour objectif de développer et de renforcer les institutions nationales et régionales de propriété industrielle conformément au Plan d'action pour le développement, grâce à la fourniture de services de modernisation visant à leur permettre de contribuer à l'infrastructure mondiale en matière de propriété industrielle et de tirer parti au maximum des avantages découlant de l'accès à ces ressources collectives et de leur utilisation.

4. L'assistance fournie au titre du programme porte sur un large éventail de services de modernisation, à savoir : conseils et orientations techniques; évaluation des besoins; automatisation des procédures administratives; fourniture de systèmes logiciels adaptés aux besoins particuliers des pays; création de bases de données nationales de propriété industrielle; formation du personnel des institutions de propriété industrielle et transfert de connaissances à leurs responsables techniques et communication en ligne avec les services internationaux de propriété intellectuelle de l'OMPI (Madrid et PCT). Les conseils et l'assistance de l'OMPI sont fournis, compte tenu des normes de l'Organisation sur les données et les informations en matière de propriété intellectuelle. Les activités relatives à la formation représentent une partie significative des travaux du programme et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

5. Dans le cadre de ce programme, 130 missions ont été menées en 2012 dans des offices de propriété intellectuelle. Les activités ont été menées dans toutes les régions dans un total de 51 offices de propriété intellectuelle. Dans certains offices, plusieurs missions ont été menées. À la fin 2012, plus de 60 offices de propriété intellectuelle utilisaient activement des systèmes logiciels fournis dans le cadre du programme pour mener à bien leurs opérations quotidiennes d'administration de la propriété intellectuelle. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la page Web consacrée au programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse ([http://www.wipo.int/global\\_ip/fr/activities/technicalassistance/index.html](http://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/technicalassistance/index.html)).

#### RÉDUIRE L'ÉCART EN MATIÈRE DE SAVOIRS DANS LE DOMAINE TECHNOLOGIQUE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES TECHNIQUES

6. Dans le cadre de la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement, qui vise à réduire l'écart en matière de savoirs dans le domaine technologique et améliorer l'accès aux connaissances techniques, les projets ci-après ont été développés en 2012 dans le cadre du programme 14 : centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), Accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et rapports panoramiques sur les brevets. Les activités de formation comprenaient une introduction générale aux normes de l'OMPI afin de sensibiliser les utilisateurs des pays en développement au rôle de ces normes.

7. Les CATI, ou autres institutions offrant des services analogues, visent à favoriser l'accès des innovateurs des pays en développement à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes. Le Bureau international encourage la création et le développement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation en coopération avec les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle.

8. Afin d'appuyer la mise en place de CATI et de sensibiliser les parties prenantes locales à la propriété intellectuelle et aux technologies de l'information, une formation interne a été assurée en 2012 dans 28 pays participant au projet (15 sessions de formation de base, neuf sessions de formation de niveau intermédiaire et quatre sessions de formation de niveau avancé). Le nombre total de réseaux nationaux de CATI créés à la suite des sessions de formation de base s'élevait à 35, dont six ont été créés en 2010, 14 en 2011 et 15 à la suite des sessions de formation de base susmentionnées, qui ont été tenues en 2012. En outre, sept accords sur le niveau de services, établissant un cadre pour les activités à mettre en œuvre aux fins de la mise en place et du développement des CATI, ont été conclus en 2012, ce qui porte à 36 le nombre total de pays ayant conclu un accord. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web consacrée aux CATI à l'adresse <http://www.wipo.int/tisc/fr/>.

9. La formation interne à l'intention des CATI a toujours été appuyée et renforcée grâce à l'offre de cours d'enseignement à distance en coopération avec l'Académie de l'OMPI. Afin de renforcer davantage la formation en ligne et d'encourager l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées, une plate-forme de gestion des connaissances "eTISC", récemment mise au point, a été lancée à la fin de 2012. Cette plate-forme offre des outils avancés de médias sociaux et intègre de nouveaux services visant à renforcer les activités menées par l'OMPI pour soutenir la création de CATI dans le monde entier, notamment des modules d'apprentissage en ligne et des séminaires Web ciblés. Il est possible de rejoindre la communauté des CATI en ligne à l'adresse <http://etisc.wipo.org>.

10. Le lancement, également en 2012, d'un didacticiel interactif en ligne sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets, disponible sur CD-ROM et en ligne à l'adresse <http://wipo.int/tisc/etutorial>, a été un autre élément qui a contribué au développement de la formation en ligne. Le didacticiel en ligne comprend trois sections concernant : les principes relatifs aux brevets, la recherche et l'extraction de brevets et l'analyse des brevets. Chaque section contient un certain nombre de didacticiels interactifs qui expliquent comment utiliser et exploiter l'information en matière de brevets et qui sont suivis d'un certain nombre de scénarios interactifs présentant des exercices basés sur des histoires destinés à faciliter la mise en pratique de la théorie.

11. Le programme ARDI, coordonné par le Bureau international en collaboration avec ses partenaires dans l'industrie de l'édition, a pour objet de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique dans les pays en développement. En améliorant l'accès à la documentation relative à divers domaines scientifiques et techniques, le programme ARDI vise à renforcer la capacité des pays en développement à participer à l'économie mondiale du savoir et à aider les chercheurs des pays en développement à trouver et à développer de nouvelles solutions aux défis techniques auxquels ils sont confrontés à l'échelle nationale et internationale.

12. Depuis 2011, le programme ARDI fait partie du partenariat Research4Life (R4L), qui regroupe le programme HINARI de l'OMS (périodiques dans les domaines biomédical et médical), le programme AGORA de la FAO (périodiques dans le domaine de l'agriculture) et le programme OARE du PNUE (questions relatives à l'environnement). En 2012, le contenu de ce programme a augmenté de façon spectaculaire, dépassant le cap des 10 000 livres électroniques et périodiques scientifiques et techniques à comité de lecture. Le nombre d'utilisateurs institutionnels est également en hausse. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web consacrée au programme ARDI à l'adresse <http://www.wipo.int/ardi/fr>.

13. De même, le programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) est un partenariat entre les secteurs public-privé avec les principaux vendeurs de bases de données commerciales de brevets et permet d'accéder à des outils de recherche et d'analyse plus avancés et sophistiqués destinés à être utilisés par les institutions des pays en développement et les moins avancés. Le nombre d'utilisateurs est également en augmentation constante. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web consacrée au programme ASPI à l'adresse <http://www.wipo.int/aspi/fr/index.html>.

14. Le projet relatif aux rapports panoramiques sur les brevets s'inscrit dans le cadre du projet DA\_19\_30\_31 du Plan d'action pour le développement intitulé "Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets", qui est décrit dans le document CDIP/4/6 et a été adopté par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

15. Les rapports panoramiques sur les brevets offrent une vue et une analyse globales de l'activité en matière d'innovation et de brevets dans un domaine technologique précis, au niveau mondial ou dans une aire géographique déterminée, sur la base d'une recherche sur l'état de la technique effectuée dans au moins la documentation minimale du PCT. Ces rapports sont fondés sur des travaux de recherche et d'analyse réalisés dans des domaines d'intérêt qui satisfont les besoins des pays en développement, la santé publique, le changement climatique, l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, etc. Les résultats sont présentés et analysés de façon globale et visualisés au moyen de graphiques et de statistiques combinés à différents instruments analytiques. Les résultats et conclusions obtenus peuvent fournir des informations sur les tendances observées au fil du temps dans un domaine technologique précis ou dans ses sous-secteurs, sur les acteurs majeurs intervenant dans ce domaine, sur les partenariats qui sont mis en place ou sur la répartition géographique de la protection par brevet demandée, alors que les technologies recensées peuvent être regroupées dans diverses catégories. Les rapports constituent des outils précieux pour les responsables de l'élaboration des politiques dans la mesure où ils sont susceptibles de faciliter et d'optimiser les décisions de principe et en matière d'investissement relatives à l'innovation, la recherche-développement, le transfert de technologie, etc. En outre, ces rapports permettent de démontrer comment accéder à l'information en matière de brevets et l'exploiter et de quelle manière les stratégies et méthodes de recherche sur les brevets devraient être adaptées à chaque cas particulier, ainsi qu'aux enjeux et limitations liés à chaque cas.

16. En novembre 2012, la deuxième phase de ce projet a été approuvée par le CDIP. Sept rapports panoramiques sur les brevets ont été établis et publiés par le Bureau international en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, telles que la FAO, l'OMS, Medicines Patent Pool, l'AATF, etc. Six autres rapports devraient être établis et publiés en 2013 dans le cadre de la deuxième phase approuvée. Ces rapports portent sur un large éventail de questions telles que le dessalement et l'utilisation des énergies renouvelables, l'utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments ou pour la climatisation, les antirétroviraux, la résistance des végétaux à la salinité, les vaccins, etc. Pour obtenir des informations plus détaillées sur ce projet et consulter les rapports, veuillez vous reporter à la page Web consacrée à cette question, à l'adresse [http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\\_landscapes/pl\\_ongoingwork.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/pl_ongoingwork.html). Par ailleurs, la deuxième phase prévoit l'établissement d'orientations méthodologiques pour l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets et l'organisation d'une conférence régionale sur l'analyse des brevets.

#### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

17. Sur demande, plusieurs sessions de formation à l'utilisation des classifications internationales ont été organisées au cours de 2012 à l'intention des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs, notamment pour l'ARIPO (toutes les classifications), le Bahreïn (CIB, classifications de Nice et de Locarno), le Brunéi Darussalam (classification de Locarno), le Kenya (classifications de Nice et de Vienne), les Philippines (classifications de Nice, de Vienne et de Locarno) et les Émirats arabes unis (CIB).

## FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

18. Afin de renforcer la sensibilisation aux normes de propriété industrielle dans les pays en développement et de faciliter la participation d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une norme de l'OMPI nouvelle ou révisée, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation des huit pays en développement ci-après à la deuxième session du CWS a été financée par le Bureau international : la Mauritanie, le Maroc, le Népal, le Nicaragua, le Panama, la Tanzanie, le Vietnam et la Zambie.

## ÉCHANGE DE DONNÉES EN MATIÈRE DE BREVETS

19. Le Bureau international a collaboré avec les offices de propriété intellectuelle dans certains groupes de pays en développement pour promouvoir l'échange de données en matière de brevets en vue de faciliter aux utilisateurs de ces pays l'accès à l'information en matière de brevets provenant de ces offices de propriété intellectuelle. L'échange de données en matière de brevets a été organisé conformément aux normes pertinentes de l'OMPI. Au cours de la période considérée, deux projets ont bien avancé : les projets LATIPAT et ARABPAT.

20. Le projet LATIPAT : l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), l'Office européen des brevets (OEB) et des offices de propriété industrielle de pays d'Amérique latine coopèrent afin de promouvoir l'échange d'information en matière de brevets et de mettre en place et d'assurer le fonctionnement d'une base de données régionale actualisée contenant les informations sur les brevets publiés dans les pays d'Amérique latine, dans le cadre du projet LATIPAT. L'échange de données vise à favoriser l'accès aux données technologiques régionales contenues dans les brevets, à servir de plate-forme de référence commune pour la publication et la consultation de brevets latino-américains et à faciliter la fourniture de données à PATENTSCOPE. Le taux de participation des pays est très élevé, 16 offices de propriété industrielle sur les 19 que compte la région prenant activement part au projet et communiquant régulièrement leurs données.

21. À cet égard, au titre de ce projet, la huitième réunion d'experts s'est tenue à Medellin en novembre 2012 en vue de poursuivre le processus de renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en ce qui concerne la fourniture de leurs données, l'accent ayant été mis sur le renforcement de la qualité des données et l'échange de documents de brevet en texte intégral se prêtant à la recherche, de données relatives à la situation juridique, de données de citation et de données relatives aux rapports de recherche et d'examen destinés à être incorporés dans LATIPAT, PATENTSCOPE et dans les plates-formes INVENES.

22. Le projet ARABPAT : en octobre 2012, les chefs de secrétariat de l'Office européen des brevets (OEB), de l'OMPI et de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) ont signé un mémorandum d'accord afin de coopérer avec notamment les offices de propriété intellectuelle des pays membres de l'Accord d'AGADIR (l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie). L'accord encourage la production, la diffusion et l'échange de données bibliographiques, de données d'image, de données relatives à la situation juridique et de données sur les brevets en texte intégral se prêtant à la recherche actualisée et de qualité élevée, publiées par ces pays. Il permettrait au public d'accéder à ces informations grâce aux plates-formes d'information sur les brevets PATENTSCOPE, ESPACENET et le serveur de publication marocain mis en place par l'OMPI, l'OEB et l'OMPIC, respectivement.

*23. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international au cours de l'année 2012 en ce qui concerne la fourniture aux offices de propriété industrielle de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités. Le présent document servira de base au rapport pertinent qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa session d'octobre 2013, comme demandé par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).*

[Fin du document]